La politique de protection de l'enfant

Terre des Hommes Luxembourg (TdHL) renforcera son engagement en faveur de la protection de l'enfant, engagement qui est toujours nécessaire dans le cadre de son statut de membre associé de Terre des Hommes Fédération Internationale. TdHL considère avoir l'obligation d'assurer la protection des enfants qui sont concernés par la mise en œuvre de ses projets de coopération au développement au Nicaragua, en Equateur et en Argentine. Il s'agit de mettre en œuvre une disposition de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant qui porte sur **« la protection de l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle »**.

Un précédent document intitulé **« Politique de protection de l'enfant de TdHL »** vient d'être mis à jour et approuvé dans une nouvelle version par le Conseil d'administration. Ce document comporte une déclaration d'engagement, une définition du terme de « maltraitance » ainsi qu'un Code de conduite . Tout représentant ou partenaire de TdHL (salariés, bénévoles, personnel sur le terrain auprès des partenaires) sera appelé à s'engager par écrit pour assurer l'application de ce Code.

La Politique de protection de l'enfant sera publiée sur le site web et traduit en espagnol pour être communiquée à nos partenaires locaux.

Nos partenaires locaux seront invités de répercuter la Politique de protection auprès de leur personnel et de s'assurer que chaque membre du personnel signera la déclaration sur le respect du Code de conduite. Nos partenaires locaux seront appelés à indiquer dans leurs rapports semestriels et annuels la manière dont ils ont mis en œuvre la Politique de protection de l'enfant et de signaler tout éventuel manquement.

Avec le renforcement de sa Politique de protection de l'enfant, TdHL sera en mesure de mettre davantage l'accent sur la dimension préventive.